

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 84 (1939)
Heft: 7

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

allocations occasionnelles doivent rester à la charge du secours officiel militaire et des œuvres sociales de l'armée.

7. En conséquence, la Société suisse des officiers :

a) invite les autorités fédérales à examiner et à prendre en considération la présente résolution ;

b) demande à être entendue et consultée par les autorités compétentes, puisqu'il s'agit d'une question devant être examinée avant tout en fonction de la défense nationale.

Zurich-Lausanne, le 8 juillet 1939.

Au nom de la Société suisse des officiers :

Le président :

Lt.-col. R. MOULIN.

Le secrétaire :

Cap. R. MICHEL.

REVUE DE LA PRESSE

DU COMBAT¹

Dans un précédent article¹ j'ai traité de la *stratégie*. J'ai défini la stratégie *l'art* de faire un bon plan de manœuvre et un bon plan de bataille et d'en conduire à bien l'exécution.

Je voudrais dans le présent article traiter de *l'art du combat*, car il y a bien un art du combat pour l'emploi de tous les moyens : hommes, et engins de guerre que l'on met en jeu sur le champ de bataille.

Quelques militaires seront peut-être choqués par cette expression *art du combat*, mais de tous temps n'a-t-on pas parlé de *l'art de la guerre* ?

Le mot *art* n'est pas réservé à des réalisations pacifiques comme l'indique bien la définition donnée par le *Dictionnaire Larousse* :

« *Art* : Application des connaissances à la réalisation d'une conception. »

Or, le combat fait partie de l'art militaire au même titre que la stratégie, et il y a un *art du combat* et les connaissances sur lesquelles il s'appuie sont les multiples règlements militaires, encore qu'on n'y trouve pas les facteurs d'ordre moral qui sont pourtant capitaux dans le combat.

* * *

Quoi qu'il en soit, l'*art du combat* c'est la mise en œuvre rationnelle des différentes armes, dans une situation déterminée.

Sans doute les règlements fixent les règles générales de l'emploi des armes.

¹ *France militaire* du 29 mai 1939.

L'art c'est de les utiliser au mieux pour résoudre le problème du combat dans une situation déterminée.

Et ce n'est pas là un problème médiocre puisque l'enjeu ce sont des vies humaines.

Si nous prenons comme base du combat le combat de la division, que de connaissances techniques n'exige-t-il pas du général?

Il faut qu'il sache ce qu'il peut attendre des feux des fusils, des mitrailleuses, des chars, des canons, et des avions qui sont à sa disposition.

Et ce n'est pas tout, il lui faut connaître ce qu'il a à craindre de l'ennemi.

Qu'on y ajoute les facteurs moraux, capitaux comme je l'ai déjà dit plus haut.

Un tel général au temps de la Révolution et de Napoléon, pouvait s'improviser. Aujourd'hui, ce n'est pas par des parades militaires ou par la bonne administration de son régiment, lorsqu'il était colonel, qu'un tel général peut se former pour conduire un combat où il ne s'agit rien moins que de la vie de plusieurs milliers d'hommes.

Ce général doit être un *spécialiste* du combat et j'oserai risquer l'expression un général de combat.

* * *

En fait, la guerre est chose si compliquée aujourd'hui, qu'il est indispensable de créer des spécialités parmi les généraux.

* * *

C'est ainsi qu'il y aurait tout d'abord à préparer des généraux stratèges et des généraux de combat.

Leur esprit et leur caractère doivent être différents.

Les difficultés qu'ont à surmonter les généraux stratèges sont d'une autre nature que celles qu'ont à surmonter les généraux de combat.

Cette spécialisation était d'ailleurs de règle pour Napoléon.

Il avait hérité de généraux de combat qui s'étaient formés pendant les guerres de la Révolution.

Et au milieu d'eux se distinguaient encore *les enfonceurs* : Murat, Ney, Mouton.

Par contre, Masséna, Soult, Suchet, furent de ceux à qui Napoléon avait reconnu les qualités de stratège.

C'est à eux qu'il confiait des commandements sur les théâtres secondaires. A Masséna il confia l'armée de Gênes en 1800, l'armée d'Italie en 1805 ; à Soult, à Suchet, des commandements en Espagne, et il se donna bien du mal pour faire de son beau-fils Eugène de Beauharnais un stratège que ce prince ne fut jamais.

En 1813, n'ayant en Allemagne ni Masséna, ni Soult, ni Suchet,

Napoléon dut se résigner à confier une armée à Ney, en lui donnant comme chef d'état-major Jomini.

Pour la bataille de Bautzen, l'armée de Ney constituait l'attaque tournante, qui devait atteindre, sur les derrières de l'aile droite, le village d'Hochkirch par où passait la ligne de retraite des coalisés.

Or Ney, n'écoutant pas Jomini, engagea toute son armée contre l'aile droite de l'ennemi et les coalisés purent se réfugier en Bohême.

Cette bataille, qui aurait dû terminer la guerre, en manqua d'être décisive.

Dans le deuxième acte de la campagne, Napoléon confia à Murat les corps qui devaient contenir l'armée de Schwarzenberg pour l'empêcher, après avoir débouché de Bohême, d'atteindre Leipzig qui était la position centrale choisie par lui pour livrer bataille. Murat ne sut pas s'acquitter de sa tâche, les armées coalisées purent encercler la nôtre, la trahison des Saxonsacheva notre désastre.

On voit combien la spécialisation des généraux s'impose.

* * *

Aujourd'hui le métier de général de combat est sans contredit beaucoup plus difficile que du temps de Napoléon.

Que l'on songe à tout ce qu'un général de combat doit avoir médité pour être en mesure de jouer son rôle redoutable dans la bataille, étant donné les engins de guerre si multiples et dont l'emploi est si délicat. Quelle connaissance approfondie ne doit-il pas avoir dans la mise en œuvre des différentes armes ! Ce n'est pas avec ses yeux qu'il peut surveiller le combat, mais avec son cerveau, d'après les renseignements qui lui arrivent à tous les instants et qui doivent s'y inscrire comme sur un tableau noir.

* * *

Il est bien évident que les deux spécialités : général *stratège* et général *de combat* exigent des connaissances communes.

Prenons la bataille, elle comporte un champ principal où est cherchée la décision et un champ secondaire où les troupes qui y sont placées n'ont pour objet que d'accrocher les troupes d'en face pour empêcher qu'elles soient portées par l'adversaire en renfort au point décisif.

Pour bien accomplir cette mission, les troupes du champ secondaire doivent tout d'abord prendre l'offensive.

Mais leur chef doit savoir que cette offensive ne comporte pas la recherche d'une solution décisive, qui risquerait de mettre ses troupes en péril.

Si l'ennemi prend lui aussi une offensive sérieuse, il faudra alors revenir à une autre forme de combat, la forme défensive pour contenir l'avance de l'ennemi et éviter un désastre pendant que

la décision se produit au point choisi par le général en chef. Ainsi la bataille comporte différentes formes de combats.

L'étude de la bataille de Bautzen, bataille de deux jours, où furent engagés de notre côté 200 000 hommes, nous offre sur ce sujet des enseignements à méditer.

La *bataille* qui est en fait du domaine de la stratégie doit faire pourtant partie des connaissances du général de combat pour qu'il ne commette pas d'erreur dans la mission qui lui est dévolue.

De son côté le stratège doit être bien au courant de ce qu'il peut attendre du *combat* pour tous les calculs qui lui incombent dans la bataille.

Les décisions qui s'imposent à lui doivent, en outre, tenir compte de l'état moral de ses soldats et de celui des soldats ennemis.

* * *

De ce qui précède il ressort qu'on ne saurait trop appeler l'attention sur la nécessité de donner aux officiers une instruction sérieuse sur le *combat*.

Or, chez nous, le temps des officiers est trop souvent absorbé par l'instruction des hommes et l'administration de la troupe.

Sous une simple surveillance, les sous-officiers suffiraient à ces besognes et y acquerraient cette individualité qui leur serait nécessaire sur le champ de bataille.

Par contre, il y aurait lieu de multiplier pour les officiers les séances sur les champs de tir et les réunions où ils discuteraient l'emploi combiné des armes dans les différentes formes que peut revêtir le combat.

Il faut y insister, chez nous on s'occupe trop de l'instruction du soldat et pas assez de celle de l'officier.

* * *

Chose curieuse, parmi toutes les revues que subventionne le ministère de la guerre : Revues d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie, du génie, auxquelles il faut encore ajouter les revues d'aviation, qui ne sont à proprement parler que des revues techniques, il n'y a aucune revue où soit étudiée l'action combinée des différentes armes.

L'absence d'une telle revue est infiniment regrettable.

Il faudrait reprendre pour elle le titre de *Revue militaire générale*.

Il est bien évident que cette revue militaire générale devrait avoir un tout autre programme que celui de la revue des questions de défense nationale. Cette dernière apparaît comme destinée plus particulièrement aux hommes politiques qui aspirent à être ministres de la guerre, de la marine, de l'air et même de la défense nationale et aux officiers destinés aux plus hauts commandements.

Général CAMON,
du cadre de réserve.